

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION n° 2024.00097

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25/03/2024

Politique Renforcer le bien-être social Dossier n° CM-002287

Commission Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education

populaire

Direction en charge Petite Enfance Education Jeunesse

Objet Avenant à la convention avec la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Nationale et

des volontaires en service civique dans les écoles publiques maternelles et élémentaires

- Approbation.

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**Date de convocation du Conseil : **13/03/2024** 

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Nombre de présents : 51 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 58

#### **Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

#### **Pouvoirs**

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,

M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,

M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,

Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,

M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

## Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

#### Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

## Rappel et références

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables UNESCO, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Étienne fait en sorte que chaque génération s'épanouisse. Le bien grandir est un impératif. Saint-Étienne est une ville jeune et pour rester à la

hauteur de sa jeunesse, la Ville de Saint-Étienne améliore les conditions de vie des enfants et écoliers.

Le Code de l'action sociale et des familles définit la réglementation des accueils collectifs de mineurs (CASF Art R 227-1).

Le Projet Éducatif Local, voté le 7 décembre 2015, constitue le cadre de référence de l'action éducative de la Ville avec ses partenaires

# ■ Motivation et opportunité

L'association la Ligue de l'enseignement propose à des jeunes volontaires de mener à bien des projets à vocation éducative dans le cadre d'un service civique en milieu scolaire. La mission de service civique renforce la qualité de l'accueil des enfants et répond aux objectifs du projet éducatif local.

Par délibération du 27 novembre 2023, la Ville a conventionné avec la Ligue de l'enseignement et l'Education nationale afin d'accueillir sept jeunes en service civique au sein des écoles stéphanoises de novembre 2023 à juillet 2024.

La Ligue de l'Enseignement a sollicité la Ville ultérieurement pour l'accueil additionnel d'une jeune volontaire en service civique qui doit repenser son projet professionnel compte tenu de ses handicaps. Cette personne, détentrice d'un diplôme en langues des signes – niveau B2, pourrait accompagner des enfants déficients auditifs au sein d'une école publique du territoire sur le temps méridien.

#### ■ Contenu

L'école municipale Berkeley, qui assure l'accueil d'enfants concernés par ce handicap, sera école accueillante pour cette volontaire.

Actuellement les enfants en situation de handicap à l'école Berkeley, accueillis durant le temps méridien, déjeunent avec les autres enfants dans la cantine et sont accompagnés par une AESH (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap) qui ne signe pas.

Ainsi, le renfort de cette jeune volontaire constituera un apport important pour les enfants accueillis et permettra une meilleure communication avec les 2 adultes accompagnateurs, le personnel municipal et les vacataires. Elle proposera également des activités ciblées pour ces enfants à l'issue du temps de restauration.

Afin d'accueillir ce nouveau jeune volontaire en service civique, il est nécessaire de prendre un avenant à la convention de partenariat conclu entre la Ville de Saint-Étienne, la Ligue de l'Enseignement et l'Éducation Nationale.

La jeune en service civique sera tutorée par une éducatrice du SAFEP (Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce), dont la vocation est l'accompagnement spécialisé d'enfants sourds ou malentendants et la référente des services civiques à la Ligue de l'Enseignement.

Elle sera présente selon le planning hebdomadaire ci-dessous :

- 8h au sein du jardin éducatif du SAFEP,
- 5h au sein de la Ligue de l'Enseignement,
- 8h au sein de l'école Berkeley et plus précisément durant le temps méridien.

Cette mission, construite sur mesure pour cette jeune est d'une durée fixe de 6 mois (non renouvelable). La Ligue de l'Enseignement finance en intégralité ce service civique, et aucune contrepartie financière n'est sollicitée auprès de la Ville de Saint Étienne.

# ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

## ■ Point financier

**NEANT** 

#### **TABLEAU DE FINANCEMENT**

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00€	00.00€	00.00€	00.00€
Charge nette Ville	00.00 € 00.00			

<sup>(1)</sup> Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

# Proposition

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- valider le dispositif d'accompagnement d'élèves en situation de handicap par une volontaire en Service Civique,
- approuver l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Étienne, la Ligue de l'Enseignement, l'Éducation Nationale et cette jeune volontaire en service civique pour une intervention à l'école maternelle Berkeley sur la pause méridienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents.

## ■ Décision

<b>Proposition</b>	adoptée
58 voix pour	

Pour Extrait,	
Le Maire,	Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU Lionel JOUFFRE